

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 23 juillet (23/07/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 juillet, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT REPRESENTEE :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), **Conseillère Municipale**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

## MARCHES PUBLICS

16 – 23 juillet 2020

### ***16. Commission d'appel d'offres***

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Outre Monsieur le Maire, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants sont à élire.

**Considérant** que l'élection des membres élus de la Commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	33
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 6.6

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Luc PORTES	27	4.09	4	4
Liste 2 : Ignace VELA	6	0.91	1	1

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants :

- M. Luc PORTES
- M. Georges SEGARD
- M. Pierre PUCHOUAU
- Mme Any DELCHER
- M. Ignace VELA

**PROCLAME** élus les membres suppléants suivants :

- M. Jean-Christophe THIERS
- M. Philippe LERMINEZ
- Mme Sophie LOPEZ
- M. Robert POMAREDE
- M. Robert DUPARC

Pour copie conforme

Moissac le 24 juillet 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ